
Séance du 12 Avril 2022

Nombre de membres

en exercice : 10
présents : 6
votants : 6

L'an 2022, le 12 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de mairie de Lorges sous la présidence de M. HENNEQUIN Patrice, Conseiller

Date de la convocation: 07/04/2022

Présents : M. HENNEQUIN Patrice, Conseiller, Mme THOMAS Laëticia, MM : BRETON Alain, DESREUMAUX Marc, DUC Bernard, PROSPER Mickaël

Excusé(s) : M. DENIS Bruno

Absent(s) : Mme BAUMANN Michèle, MM : DA SILVA Jean, GAGNAN Thomas

Secrétaire de séance: Mme THOMAS Laëticia

1. Compte-rendu du conseil du 01.03.2022

2. Compte-rendu des réunions

- Réunion d'information ENEDIS
- Ateliers PLUi

3. Approbation du compte de gestion 2021

Délibération 21-2022

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

4. Approbation du Compte administratif 2021

Délibération 22-2022

Investissement :

| | |
|-----------------------------|--------------------------|
| Dépenses : | 106 364,38 €uros |
| Recettes : | 58 742,88 €uros |
| Déficit de clôture : | - 47 621,50 €uros |

Fonctionnement :

| | |
|------------------------------|------------------------|
| Dépenses : | 153 206,58 €uros |
| Recettes : | 195 205,07 €uros |
| Excédent de clôture : | 41 998,49 €uros |

Hors de la présence de Monsieur DENIS Bruno, Maire, sous la présidence de M. HENNEQUIN Patrice, le Conseil Municipal approuve avec à l'unanimité, le compte administratif 2021

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

5. Affectation du résultat 2021

Délibération 23-2022

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif, présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de **74 619,43 €uros**
- un déficit cumulé d'investissement de **- 5 529,68 €uros**

Restes à réaliser en dépenses : 0 € Restes à réaliser en recettes : 0 €

Le Conseil décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- **au compte 1068**, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, (résultat cumulé et restes à réaliser) : **5 529,68 €**
- **affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 69 089,75€**
- **affectation du déficit reporté d'investissement (ligne 001) : 5 529,68€**

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2021 comme ci-dessus.
A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

6. Budget 2022

Délibération 24-2022

Monsieur l'Adjoint au Maire présente au conseil municipal le projet de budget 2022 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

| | |
|-----------------------------|-------------------------|
| Section de fonctionnement : | 272 488,86 euros |
| Section d'investissement : | 164 822,81 euros |
| Total | 437 311,67 euros |

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget 2022.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

7. Taux d'imposition 2022

Délibération 25-2022

Monsieur l'Adjoint au Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de voter les taux d'imposition pour l'exercice 2022 et rappelle la loi du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale prévoit, dans son article 2, le vote des taux des impôts locaux par le Conseil Municipal et précise les modalités de cette décision.

Le produit fiscal résulte des taux et des bases nettes d'imposition, lesquelles évoluent chaque année en raison de la croissance de la matière imposable et de l'incidence de mesures législatives.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose d'étudier les taux de la fiscalité pour 2022 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose de maintenir les taux existants pour 2022.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- de ne pas augmenter les impôts pour 2022

- d'appliquer les taux 2021 pour l'exercice 2022.

Ainsi, il convient de fixer les taux des différentes taxes conformément au tableau ci-après :

| | Taux 2021 | Taux 2022 |
|-------------------------|-----------|-----------|
| Taxe Foncière (Bâti) | 36,80 | 36,80 |
| Taxe Foncière (on-Bâti) | 32,87 | 32,87 |

L'état de notification des bases d'imposition pour 2022 (imprimé 1259) sera dûment complété et transmis à la préfecture conformément à cette décision.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses

- Se renseigner sur l'obligation de chaque commune d'avoir un lieu pour reliquaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

L'Adjoint au Maire
Patrice HENNEQUIN

Les membres du Conseil Municipal :

| | | |
|--------------------------|------------------------|------------------------|
| BAUMANN Michèle | BRETON Alain | DA SILVA Jean |
| DESREUMAUX Marc | DUC Bernard | GAGNAN Thomas |
| HENNEQUIN Patrice | PROSPER Mickaël | THOMAS Laëtitia |